

ÉDITORIAL	
INTRODUCTION	
Les Achats Publics Durables / Responsables	
Un SPASER, pour structurer nos politiques d'achats	
Marseille et les Achats Durables	
Une démarche partenariale pour un enjeu collectif	
Un schéma ambitieux construit sur quatre piliers	
Gouvernance et suivi du projet	
Obstantiance of 35/17 do projet	
PILIER 1 - ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE	
1- LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS	10
Action 1 : Prendre en compte des considérations environnementales dans tous les marchés de la Ville	10
2- PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	10
Action 2 : Concourir, via la Commande Publique, à la réduction des déchets et au réemploi	10
3- LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	
Action 3 : Agir sur l'empreinte carbone des fournitures et services	
Action 4 : Agir sur l'impact écologique de notre flotte de véhicules (hors véhicules d'intervention et de secours)	11
Action 5 : Réduire les émissions causées par les livraisons et déplacements liés à l'exécution de nos marchés	1
Action 6: Favoriser des chantiers plus durables	1
4- PROTÉGER LA SANTÉ ET GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINE	1
Action 7 : Contribuer à une meilleure qualité de l'air et à une diminution des polluants	1
Action 8 : Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable et de proximité par nos achats	1
AMBITIONS PHARES DU PILIER 1	1.
AMBINONS FRAKES DO FILIER I	1.
PILIER 2 - PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE	
5- FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER POUR L'EMPLOI	18
Action 9 : Renforcer l'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi	18
6- LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITE	1
Action 10 : Développer les considérations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes	i i
Action 11: Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap	2
AMBITIONS PHARES DU PILIER 2	2
AMBINONS FRARES DO FILIER 2	
PILIER 3 - FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE	
7- CONNAÎTRE LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET SES PRATIQUES	2.
Action 12 : Renforcer la connaissance du tissu économique local et faire connaître nos pratiques d'achat	2.
8- SIMPLIFIER/ FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE	2
Action 13 : Simplifier et adapter nos procédures	2.
Action 14 : Développer le volume d'achats auprès des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (EESS)	2.
Action 15 : Faciliter la trésorerie des entreprises	2.
9- SOUTENIR L'ÉCONOMIE	2
Action 16 : Augmenter les achats auprès des TPE / PME	2
Action 17 : Promouvoir l'innovation dans les marchés de la Ville	2
AMBITIONS PHARES DU PILIER 3	2
PILIER 4 - METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET PARTAGÉE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE	
10. PERMETTRE QUE TOUS LES AGENTS EN CHARGE DES ACHATS S'APPROPRIENT LE SPASER	3
ET EN APPRÉHENDENT LES PROCESS	
Action 18 : Sensibiliser, impliquer et responsabiliser aux achats responsables	3
Action 19 : Former les agents en charge des achats aux règles et enjeux de la Commande Publique responsable	3
Action 20 : Communiquer sur les enjeux, le déploiement et les étapes du SPASER	3
11. METTRE EN PLACE LES FACTEURS DE RÉUSSITE	3
Action 21 : En interne, mettre en place les moyens permettant le déploiement et le suivi des objectifs	3
Action 22 : En externe, engager nos partenaires et fournisseurs dans cette démarche responsable	3:
Action 22: En externe, engager nos partenaires et tournisseurs dans cette demarche responsable	3.

Avec un volume de dépenses supérieur à 406 millions d'euros, la Commande Publique municipale est un levier stratégique concourant à la vitalité économique et à la transition écologique et sociale du territoire marseillais. Elle se place au cœur des priorités politiques de la Ville de Marseille par sa contribution aux politiques publiques et leur réorientation volontariste en matière de développement durable, de re territorialisation de l'économie résidentielle et productive, d'insertion, et d'emploi durable.

La Ville de Marseille a donc naturellement formalisé cette démarche dans ce nouveau SPASER qui engage notre Collectivité dans l'évolution de ses pratiques professionnelles tout autant que dans une ambition nouvelle pour les trois ans à venir.



Il incite également nos partenaires économiques à nous suivre dans cette démarche vertueuse. A ces fins, le SPASER fixe une feuille de route qui renforce l'intégration de clauses et de critères de performance environnementale et sociale, dès la définition du besoin.

Quatre sous-objectifs ont été identifiés pour son élaboration :

- Renforcer l'éco-achat et définir des stratégies d'achats sectorielles internes qui s'imposent aux Directions.
- Développer les clauses d'insertion sociale, diversifier les profils des bénéficiaires, les segments d'achats concernés ainsi que les moyens d'action et renforcer le recours aux TPE locales.
- Communiquer vis-à-vis des opérateurs économiques et du grand public.
- Structurer et mettre en œuvre un dispositif d'animation et de pilotage et d'évaluation de performance.

Sur les aspects environnementaux, la politique d'achats définie dans le schéma contribue à réduire l'empreinte carbone de nos achats, à diminuer la production de déchets et valoriser le réemploi et à renforcer les démarches engagées pour une alimentation durable, locale et de qualité.

Elle participe, en cela, à l'atteinte des priorités du contrat « Marseille 2030, objectif Climat !».

Sur le volet social, le SPASER viendra renforcer les actions conduites en faveur du retour ou de l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes. Il viendra également favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et promouvoir l'égalité de traitement et la non-discrimination.

La Ville de Marseille porte une attention particulière au développement de son territoire. Les actions conduites permettront de dynamiser les échanges entre les acheteurs publics et les acteurs de l'économie locale. Elles faciliteront également l'accès des PME et des acteurs de l'ESS à la Commande Publique et susciteront l'essor de nouvelles filières.

La mise en œuvre des engagements de ce SPASER s'opèrent dans une logique transversale associant les divers acteurs de la Commande Publique, qu'ils s'agissent des agents de notre Collectivité ou de nos satellites et partenaires (SPEM, CCAS, Mairies de Secteur...).

Innovant et ambitieux, ce SPASER est à l'image de Marseille. Une Ville qui avance, une Ville qui se transforme.

Éric SEMERDJIAN

Conseiller municipal délégué à l'innovation sociale et la coproduction de l'action publique Président de la Commission d'Appel d'Offres

INTRODUCTION **INTRODUCTION**

Les Achats Publics Durables / Responsables

« La Commande Publique participe à l'atteinte des objectifs de Développement Durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code » (Article L. 3-1 du Code de la Commande Publique).

Les Achats Publics Durables, ou Responsables, recouvrent la prise en compte du Développement Durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la Commande Publique.

Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) définit un Achat Public Durable qui :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- et intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Un SPASER, pour structurer nos politiques d'achat

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Un plan d'action qui **détermine les** objectifs de politique d'achat de la Collectivité autour des axes forts du Développement Durable et qui prévoit leurs modalités de mise en œuvre et leur suivi.

Une obligation légale pour les Collectivités dont le montant des achats est supérieur à 50 millions d'euros annuels HT.

Cadre iuridiaue:

- Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.
- Décret du 2 mai 2022 pris en application de la loi Climat et Résilience.
 - Article L2111-3 du Code de la Commande Publique.

En cohérence avec le Plan National des Achats Durables qui fixe comme objectifs à l'horizon 2025 :

- 100% des contrats de la Commande Publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.
 - 30% comprennent au moins une considération sociale.

Marseille et les Achats Durables

La Ville de Marseille intègre, depuis de nombreuses années, des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics, ce qui l'a conduite à se doter d'un SPASER dès 2015.

Depuis, leur prise en compte est en constante augmentation.

En 2018, sur les marchés soumis à la relecture de la Direction des Marchés, 14 % comportaient un objectif environnemental, et 3 % un objectif social.

En 2022, leur part représentait respectivement, 35,4 % pour les marchés comportant un objectif environnemental, et 12 % pour ceux comportant un objectif social.

Sur la même période, le nombre d'heures d'insertion généré par les marchés de la Ville de Marseille est passé de 41 290 heures à 86 097 heures.

Chiffres clefs 2023 sur les marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT

63,25%

des marchés intègrent une considération environnementale

13%

des marchés intègrent une considération sociale

Insertion sur les marchés formalisés

102 582 | 370

heures d'insertion réalisées

via l'UGAP

Une démarche partenariale pour un enjeu collectif

Inscrit dans le premier objectif du projet d'administration « Marseille Politiques Publiques 2026 » (MPP2026), le SPASER a pour ambition de faire de la Commande Publique un levier pour le Développement Durable, l'insertion, l'emploi, et la transparence.

Associé au plan de sécurisation des procédures d'achat et de Commande Publique en cours d'élaboration, il constitue l'un des supports de la stratégie municipale concernant l'Achat Public et notamment l'Achat Responsable.

Plus ambitieux, plus opérationnel, assorti d'outils d'accompagnement, de pilotage et de progression, ce nouveau SPASER marque une volonté de rupture avec le précédent schéma adopté en 2021.

La démarche collective d'élaboration qui a associé l'ensemble des directions opérationnelles, a permis de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux et des indicateurs plus pertinents.

Le champ d'application de ce SPASER est également élargi. Ses objectifs s'appliqueront aux procédures de concessions et délégations de services publics. Les « satellites » de la Ville de Marseille (CCAS, SPEM...) y seront également intégrés.

Les indicateurs seront suivis semestriellement. Ils seront publiés annuellement pour les procédures supérieures à 40 000€ HT.

INTRODUCTION

Un schéma ambitieux construit sur quatre piliers



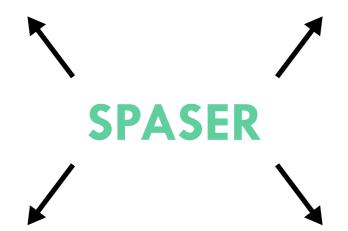
ENCOURAGER UNE
COMMANDE PUBLIQUE
ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLE

Limiter l'impact environnemental de nos achats Promouvoir une économie circulaire Lutter contre le réchauffement climatique Protéger la santé et garantir une alimentation saine



Pilier 2:
PROMOUVOIR
UNE COMMANDE
PUBLIQUE SOCIALEMENT
RESPONSABLE

Faire de la Commande Publique un levier pour l'emploi Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité





Pilier 4:
METTRE EN PLACE
UNE DÉMARCHE
COLLECTIVE ET
PARTAGÉE DE L'ACHAT
PUBLIC RESPONSABLE

Permettre que tous les agents en charge des achats s'approprient le SPASER et en appréhendent les process Mettre en place les facteurs de réussite



Pilier 3 : FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

Connaître le secteur économique et ses pratiques Simplifier/faciliter l'accès à la Commande Publique Soutenir l'économie

Chaque pilier est décliné en 11 objectifs stratégiques auxquels sont associées 22 actions. Pour chaque action un ou plusieurs indicateurs de suivi ont été identifiés.

Le présent SPASER a vocation à être mis en œuvre sur la période 2025-2027.

Gouvernance et suivi du projet

Pour atteindre les objectifs visés, ce nouveau SPASER se veut participatif et transversal.

COMITE STRATÉGIQUE (COSTRAT)

Composé des Élus, de la Direction Générale des Services, de la Directrice Générale Adjointe « Maîtriser Nos Moyens » coordonnatrice du projet, du Directeur de l'Achat et de la Commande Publique et de la Cheffe de Projet

- Donne les orientations politiques et stratégiques d'achat sur la base :
- des politiques publiques environnementales et sociétales
- de la programmation et la cartographie des achats de la Ville de Marseille
- Arbitre et définit les orientations annuelles
- Évalue l'avancement des actions
- Valide les mesures correctives

Réunion du COSTRAT 1 fois par an



COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Composé des Directeurs Généraux Adjoints (et/ou représentés), du Directeur de l'Achat et de la Commande Publique et de la Cheffe de Projet

Les Directeurs de l'Economie (DETECES) ou de la Transition écologique (DTEM) pourront être associés au COPIL, ainsi que toute autre Direction jugée opportune

- Suit la mise en œuvre du SPASER
- Gère et affecte les ressources
- Prépare les orientations et arbitrages à soumettre au COSTRAT
- Prépare le COSTRAT annuel

Réunion du COPIL 2 fois par an



- Anime la mise en œuvre du SPASER
- Évalue les indicateurs
- Identifie les principales difficultés
- Propose des pistes de solutions
- Prépare les COPIL

7

Réunion du COTECH 4 fois par an

COMITE TECHNIQUE (COTECH)

Composé de l'équipe projet et des référents « Achat Responsable »



ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

ENJEUX:

- renforcer l'éco-achat et définir des stratégies d'achats internes qui s'imposent aux Directions,
- renforcer la sobriété de nos achats,
- développer le réemploi et la prise en compte du cycle de vie,
- contribuer à la transition vers une municipalité « zéro carbone ».

La sélection de Marseille par la Commission Européenne en avril 2022 dans le programme « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 », a mis en lumière l'engagement de la Ville dans sa prise en compte du Développement Durable.

La Ville de Marseille souhaite renforcer son exemplarité environnementale et faire de ses procédures d'achat un levier d'accélération de ses politiques publiques.

A ce titre, la Collectivité entend favoriser l'économie circulaire et intégrer, à chaque procédure d'achat, une réflexion sur son impact environnemental (consommation de ressources, production de déchets, émission de Gaz à Effet de Serre – GES...).

Avec ce SPASER, la Ville de Marseille s'engage à anticiper les impacts environnementaux de sa politique d'achat afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'Achats Publics Durables, et à les dépasser dès que cela est possible.

1. LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACHATS

Action 1 Prendre en compte des considérations environnementales dans tous les marchés de la Ville

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Systématiser le questionnement du besoin sous l'axe de la sobriété	Cartographie des achats Marchés transverses « Fiche type » de questionnement du besoin Définition des exigences environnementales pour chaque famille d'achat et	Part des marchés notifiés soumis au questionnement du besoin	D'ici fin 2025 100 % des marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT intègrent une considération
Inscrire une considération environnementale dans nos marchés	des leviers ou stratégies d'achat adaptés Boite à outils à destination des services	Part des marchés notifiés intégrant une considération environnementale	environnementale

2. PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Action 2 Concourir, via la Commande Publique, à la réduction des déchets et au réemploi

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Garantir l'acquisition de biens issus du réemploi et / ou de la réutilisation ou intégrant des matériaux recyclés	Formation des agents à l'achat circulaire Cartographie des familles d'achats concernées par le décret AGEC à l'aide de la nomenclature Promotion des allotissements dédiés au réemploi Utilisation des plateformes de réemploi Facilitation du reporting AGEC	Objectifs par famille d'achat ciblées par la loi AGEC, part du montant total annuel dépensé Part des marchés notifiés intégrant une disposition en faveur de l'économie circulaire	Application stricte Loi AGEC D'ici 2027 20 % de la totalité des marchés de fournitures intègrent une disposition en faveur de l'économie circulaire

• •

Réduire et valoriser nos déchets	Optimisation de la durée d'usage des produits par l'achat de matériel d'occasion ou par la prise en compte de la réparabilité Favorisation du don et de la revente après usage	Part des marchés notifiés intégrant une disposition en faveur de la réduction des déchets	D'ici 2027 100 % des marchés concernés : Incitent à la réduction des déchets Imposent la récupération, la valorisation et la traçabilité des déchets
Prévenir la pollution plastique	Interdiction de l'usage du plastique à usage unique dans nos marchés évènementiels et de traiteurs Favorisation de conditionnements adaptés et de matériaux d'emballage recyclables ou biodégradables	Part des marchés notifiés intégrant une considération en faveur de la réduction de l'usage des matières plastiques	D'ici 2027 Interdiction de l'usage du plastique à usage unique dans nos marchés évènementiels et de traiteurs 100 % des marchés intègrent une disposition en faveur de la réduction des emballages plastiques

3. LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Action 3 Agir sur l'empreinte carbone des fournitures et services

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
ldentifier les segments d'achats fortement émetteurs de carbone	Développement d'une méthodologie pour calculer et suivre l'empreinte écologique et l'empreinte carbone de nos achats Cartographie / planification / arbitrage de ces achats	Part D'ici 20 des marchés notifiés Obligat	
Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone dans certains marchés ciblés	Questionnement des soumissionnaires sur l'empreinte carbone de leurs prestations Création « d'un modèle de calculatrice carbone »* pour la comparaison de l'impact des offres	considérant l'empreinte carbone de nos achats	de questionner l'empreinte carbone de nos achats

^{*} calculatrice carbone : outil de calcul permettant d'estimer et de visualiser l'empreinte carbone de l'achat

PILIER 1 PILIER 1

Action 4 Agir sur l'impact écologique de notre flotte de véhicules (hors véhicules d'intervention et de secours)

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Réduire et verdir le parc automobile	Application du Plan de Déplacement de l'Administration via nos procédures d'achat Evolution du parc roulant vers de l'électrique, ou toutes autres énergies non fossiles Développement du dispositif Mobilipro (accompagnement de l'Ademe)	Nombre de véhicules à faible et très faible émission acquis lors des renouvellements annuels (particuliers et utilitaires légers)	En 2024 Acquisition de 30% de véhicules légers à faible émission lors du renouvellement annuel puis 40 % en 2025

Action 5 Réduire les émissions causées par les livraisons et déplacements liés à l'exécution de nos marchés

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Favoriser les modes de déplacement sobre en énergie ou décarbonés	Valorisation des offres des candidats (modes doux ou véhicules à faible consommation d'énergie fossile) Restreindre les vols aériens intérieurs pour les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps	Part des marchés notifiés considérant l'empreinte carbone	D'ici 2027 Interdiction des livraisons en véhicules polluants (logistique du dernier
Réduire l'impact des livraisons	Rationalisation des tournées Valorisation des offres proposant des solutions de logistique plus durables	de nos achats	kilomètre, hyper centre) hors marchés de travaux

Action 6 Favoriser des chantiers plus durables

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Apprécier l'impact environnemental dans nos opérations de travaux	Utilisation des labels constructions et bâtiments durables (BDM notamment) Recours aux fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES2) et au « diagnostic sur les déchets » pour tous les marchés de travaux et de rénovation Recours aux produits écolabellisés ou équivalent (peintures, sols, cloisons) Recours aux sources d'énergie renouvelables (raccordement aux réseaux de chaleur communaux et intercommunaux, installation de panneaux photovoltaïques)	Part des marchés notifiés considérant l'impact environnemental du chantier	D'ici 2027 Réalisation d'un questionnaire ou d'une étude d'impact sur l'environnement pour tous les marchés de travaux ou de rénovation supérieurs à 200 000€

PILIER 1 PILIER 1

4. PROTÉGER LA SANTÉ ET GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINE

Action 7 Contribuer à une meilleure qualité de l'air et à une diminution des polluants

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Contrôler et réduire la part de polluants ou perturbateurs endocriniens dans nos achats de	Interdiction du recours aux substances et produits contenant des perturbateurs endocriniens avérés Recours à des normes et labels vertueux (ou équivalents)	Part des marchés notifiés intégrant	Dès aujourd'hui Interdiction des substances et produits contenant des perturbateurs endocriniens avérés
fournitures et matériaux Favoriser l'achat de produits moins émissifs	Recours à des matériaux bio-sourcés et à des produits moins émissifs en Composés Organiques Volatils Possibilité de proposer une variante (solution alternative proposée par le candidat) à l'offre de base	une disposition exigeant un écolabel ou une écocertification reconnue	D'ici 2027 30% des marchés de fournitures et de travaux intègrent des matériaux biosourcés

Action 8 Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable et de proximité par nos achats

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Augmenter dans les marchés alimentaires la part de produits durables et de qualité	Application de la loi EGALIM: · Valorisation des offres proposant une performance supérieure · Élargissement aux marchés de traiteur et d'évènementiel Recours aux normes et labels vertueux (ou équivalents) Mise en place de plans de progrès dans les contrats	Part des marchés notifiés intégrant des dispositions en faveur de produits alimentaires durables et de qualité Part des marchés notifiés intégrant une disposition exigeant un écolabel ou une écocertification reconnue	Dès aujourd'hui Interdiction des OGM, des huiles hydrogénées, de l'huile de palme et des 21 additifs dans la composition des produits servis D'ici 2027 Les marchés de restauration collective et de traiteur intègrent 50 % de produits de qualité, dont 50 à 60 % de bio, et 30 à 50 % de circuits courts

14

AMBITIONS PHARES DU PILIER 1

REDUCTION

de l'empreinte carbone de nos achats



INTERDICTION

des plastiques à usage unique

ENCOURAGER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

INTERDICTION

des perturbateurs endocriniens et des OGM

REDUCTION

des déchets

VALORISATION

du réemploi



PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

ENJEUX:

- développer l'emploi,
- contribuer au progrès social,
- favoriser l'accès à l'emploi des personnes éloignées du monde du travail par l'insertion,
- lutter contre la pauvreté et les discriminations par l'inclusion,
- accompagner le développement de la responsabilité sociétale de nos opérateurs économiques.

Avec le SPASER, l'accent s'est porté sur le rôle fondamental de la Commande Publique en tant que levier pour l'Emploi.

L'élaboration des objectifs, l'accompagnement des prestataires et le suivi de leurs engagements s'inscrivent dans un travail partenarial entre les équipes de la Ville de Marseille et les facilitateurs. Cela a permis une progression constante des heures d'insertion et des bénéficiaires depuis 2015 (de 10 437 à 102 582 heures et de 41 à 370 bénéficiaires).

Pour les années à venir, l'effort se portera vers la diversification des publics bénéficiaires (jeunes et femmes en particulier), une plus forte inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les segments d'achats (les prestations intellectuelles y compris). L'expertise de partenaires extérieurs (le marché de l'Inclusion, GESAT...) permettra d'identifier les meilleures opportunités d'insertion sociale.

La programmation des achats et une diffusion efficace auprès des acteurs économiques favoriseront, ici encore, la rencontre entre les besoins de la Ville de Marseille et l'offre des opérateurs, notamment les structures de l'insertion et du handicap.

• • •

5. FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Action 9 Renforcer l'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Renforcer le recours aux clauses d'insertion sociale	Insertion de clauses sociales dans les procédures, quel que soit le montant ou le domaine d'achat (prestations intellectuelles comprises) Sensibilisation des services à la clause sociale Communication des résultats, retours d'expérience auprès des	Part des marchés notifiés comportant une considération sociale	D'ici 2025 30 % des marchés en procédure formalisée intègrent une considération sociale D'ici 2027 40 % des marchés en procédure formalisée intègrent une considération sociale
Augmenter le nombre d'heures d'insertion générées par nos marchés et diversifier les publics bénéficiaires	Prescripteurs Recours à l'allotissement des consultations et aux variantes sociales Délibération du Conseil Municipal du 16/02/24 visant à renforcer l'usage de la Commande Publique en tant que levier d'insertion des jeunes dans l'emploi Recours à la reprise de personnel au-delà des secteurs concernés par une reprise	Nombre d'heures d'insertion générées	D'ici 2025 100 000 h d'insertion générées D'ici 2027 130 000 h d'insertion générées
Suivre le taux de sorties positives sur nos contrats clausés	obligatoire Intégration dans nos marchés de longue durée, et aux missions du facilitateur, d'un suivi des bénéficiaires à 6 et 12 mois en fin de marché	Nombre de bénéficiaires de la clause sociale en «sortie positive» dans les 6 mois après le 1 ^{er} «contrat clausé»	D'ici 2027 Questionnement de la sortie positive des bénéficiaires pour les procédures > 12 mois, qui intègrent une clause d'insertion sociale

ldentifier et réserver des marchés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique	Programmation et sourcing préalables des opérations qui peuvent être réservées, alloties, clausées, critérisées Amélioration de la connaissance des structures de l'insertion par l'activité économique Dialogue avec les SIAE et diffusion de nos besoins	Part des marchés réservés à une SIAE	D'ici 2027 10 marchés réservés à une SIAE
---	--	---	--

6. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

Action 10 Développer les considérations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Engager nos fournisseurs dans la recherche de l'égalité	Questionnaires et plans de progrès à intégrer dans nos marchés Interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité Développement d'un dispositif d'évaluation de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations	Part des marchés intégrant des dispositions favorables à l'égalité professionnelle	D'ici 2027 100 % des marchés en procédure formalisée exigent la communication de l'Index sur l'égalité professionnelle des candidats

Action 11 Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Identifier et réserver des marchés aux entreprises du secteur du travail protégé et adapté (ESAT et EA)	Programmation et sourcing préalables pour les opérations qui pourraient être réservées aux entreprises et secteurs employant des personnes en situation de handicap Identification des opérateurs concernés Valorisation des offres faisant preuve d'actions exemplaires en la matière lorsque le marché ne peut être réservé	Nombre de marchés réservés à un EA ou ESAT	D'ici 2027 10 marchés réservés à un EA ou un ESAT

AMBITIONS PHARES DU PILIER 2

RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION

de l'insertion et des publics bénéficiaires

ENCOURAGEMENT

des entreprises qui prônent la diversité et l'égalité



PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

DÉVELOPPEMENT

du recours aux structures de l'insertion et du secteur protégé et adapté



FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

ENJEUX:

- contribuer au dynamisme économique de notre territoire,
- permettre la visibilité de la stratégie d'achat de la Collectivité,
- favoriser l'accès de l'économie sociale et solidaire à la Commande Publique,
- renforcer la montée en compétences des différents acteurs économiques du territoire,
- soutenir l'innovation.

La Ville de Marseille a pour ambition d'organiser sa première Rencontre des Achats Publics.

Ouverte à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, ce rendezvous, qui deviendra annuel, a vocation à rendre plus accessible la Commande Publique.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur le SPASER et ses ambitions, mais surtout de présenter la programmation annuelle des achats. Cet affichage des intentions d'achats de la Ville pour l'année à venir, permettra aux entreprises d'identifier les besoins en amont, et d'avoir du temps pour se préparer et progresser.

Enfin, la Ville de Marseille va inciter à la pratique des plans de progrès, permettant de renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution des marchés. Cette démarche permettra d'accompagner les entreprises et de s'inscrire, avec elles, dans un processus d'amélioration continue et d'innovation.

7. CONNAÎTRE LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET SES PRATIQUES

Action 12 Renforcer la connaissance du tissu économique local et faire connaître nos pratiques d'achat

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Connaître les opérateurs économiques	Rencontre avec les fédérations, réseaux, organismes d'accompagnement Rencontre avec les opérateurs économiques (évènements organisés par le CRESS, la CCI, les fédérations professionnelles) Cartographie des opérateurs et identification de leurs capacités techniques Mise en place d'un label « Fabriqué à Marseille »	Nombre	D'ici 2027 En moyenne, 4 candidatures reçues par consultation Augmenter le pourcentage d'entreprises primo- accédantes à la Commande Publique
Communiquer sur la stratégie	Programmation des achats en ligne Recours aux avis de pré-information	moyen de la Ville sur d'offres le nombre total d reçues par titulaires consultation Encourager les entreprises de territoire à réponce	de la Ville sur le nombre total de
municipale en matière d'achat	Rencontres des Achats Publics organisées par la Ville de Marseille		les entreprises du territoire à répondre
Généraliser le sourçage et former les acheteurs à cette pratique	Formation au sourçage Recours systématique à une « fiche sourçage » lors du recensement du besoin Utilisation d'un référentiel fournisseurs par segment d'achat		aux marchés de la Ville 100 % des agents intervenants dans la chaîne de l'achat formés au sourçage

8. SIMPLIFIER/ FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE

Action 13 Simplifier et adapter nos procédures

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Vulgariser le vocabulaire « marché public », faciliter les candidatures et les réponses	Guide des bonnes pratiques pour les entreprises Cadres de réponses aux Mémoires Techniques proposés pour guider les candidats dans la construction de leurs offres	Nombre moyen d'offres reçues par consultation	D'ici 2027 100 % de nos dossiers de consultation intègrent un guide d'accompagnement des candidats

Action 14 Développer le volume d'achats auprès des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (EESS)

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Réserver une part des achats de la Ville de Marseille aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire	Rencontre avec les réseaux et organismes d'accompagnement Cartographie des structures concernées et identification de leurs capacités techniques Identification des achats pouvant être réservés/adaptés à l'ESS Communication des besoins de la Ville de Marseille et recours aux plateformes de sourcing inversé	Nombre d'entreprises de l'ESS qui répondent à une consultation Part des marchés notifiés de l'ESS	D'ici 2027 Favoriser le recours aux entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire pour les marchés < 5000€

Action 15 Faciliter la trésorerie des entreprises

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Diversifier les outils de paiement	Utilisation de la carte d'achat de niveau 3, dès lors que le besoin répond aux critères d'éligibilité	Part des contrats notifiés intégrant le dispositif « Carte d'Achat »	D'ici 2027 100 % des marchés de fournitures courantes et services ouverts au paiement par carte d'achat
Proposer des process et mesures financières facilitatrices	Recours, au cas par cas, à la politique des avances et au taux de l'avance Ajustement des clauses de variation des prix Mise en place de paiement partiel en cours d'exécution	Part des contrats notifiés intégrant une mesure financière spécifique	D'ici 2027 Tous les marchés devront comporter une clause facilitant la trésorerie des entreprises

9. SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Action 16 Augmenter les achats auprès des TPE / PME

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Généraliser l'allotissement de nos marchés	Allotissements géographique et technique pour permettre aux TPE / PME de candidater		D'ici 2027
Encourager la sous traitance dans nos marchés	Communication auprès des fournisseurs Guide des bonnes pratiques pour les titulaires et contrôle de la bonne application Recours au paiement direct des sous-traitants	Part de TPE / PME titulaires	25 % de nos fournisseurs sont des TPE / PME du territoire

Action 17 Promouvoir l'innovation dans les marchés de la Ville

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Développer les facteurs d'innovations dans les marchés	Identification des besoins concernés et sourcing Recours aux variantes Recours au plan de progrès Privilégier la prépondérance à la valeur technique dans l'analyse des offres Formation des agents	Part des marchés notifiés innovants (procédure < 100 000€) ou intégrant un facteur d'innovation	D'ici 2026 5 marchés innovants contractés D'ici 2027 10 marchés innovants contractés

AMBITIONS PHARES DU PILIER 3

DEVELOPPEMENT

des échanges avec les opérateurs économiques

TRANSPARENCE

de notre fonction achat



FAVORISER UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE



RECHERCHE de l'innovation



du recours au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et des TPE / PME



METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET PARTAGÉE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

ENJEUX:

- généraliser l'approche Développement Durable sur ses trois piliers (environnemental, social et économique) dans le processus achat, de la définition du besoin jusqu'à l'évaluation des prestations,
- uniformiser et optimiser l'organisation et les pratiques de l'Achat Responsable en interne,
- mettre en place un processus clair, fiable et transverse,
- accompagner l'ensemble des agents dans cette démarche.

« Satisfaction du juste besoin au juste prix », tel est l'objectif prioritaire poursuivi par la Ville de Marseille. Cela suppose une bonne connaissance des enjeux et la maîtrise des process.

La Ville de Marseille a donc engagé un projet d'amélioration et de sécurisation juridique et financière des actes et des projets.

L'ambition est double :

- uniformiser et fiabiliser les procédures,
- optimiser l'organisation et les pratiques internes de la Commande Publique.

Ce chantier s'accompagne de Campus de formations destinés à faire monter en compétences les agents de la Ville de Marseille, notamment dans le domaine stratégique de l'Achat Responsable.

10. PERMETTRE QUE TOUS LES AGENTS EN CHARGE DES ACHATS S'APPROPRIENT LE SPASER ET EN APPRÉHENDENT LES PROCESS

Action 18 Sensibiliser, impliquer et responsabiliser aux Achats Responsables

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Animer la démarche Achat Responsable	Désignation de référent « Achat Responsable » au sein des DGA ou DAF Animation d'un réseau « Achat Responsable » Rencontre avec des partenaires externes Veille juridique, diffusion et communication avec le réseau	Nombre de réunions réalisées par le réseau SPASER tout au long de l'année	Dès aujourd'hui Minimum 1 référent « Achat Responsable » par Direction Minimum 1 réunion du réseau organisée par trimestre

Action 19 Former les agents en charge des achats aux règles et enjeux de la Commande Publique Responsable

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Former les agents aux Achats Responsables	Identification et recensement des agents à former Identification des besoins de formation Démarrage du Campus ACP (Achat Commande Publique) fin 2024 Communication, partage des supports de formation	Nombre d'agents formés Nombre de formations organisées	D'ici 2027 100 % des agents intervenants dans le processus achat formés aux Achats Responsables

30

Action 20 Communiquer sur les enjeux, le déploiement et les étapes du SPASER

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Diffuser la culture « Achat Public Responsable »	Plan de communication adapté (interne / externe) Page internet dédiée sur marseille.fr & sur l'intranet Relai et communication dans les Directions via les référents « Achat Responsable »	Nombre d'articles, de supports de communication publiés / diffusés	D'ici 2027 la Ville dispose d'un support de communication et d'échanges partagés

11. METTRE EN PLACE LES FACTEURS DE RÉUSSITE

Action 21 En interne, mettre en place les moyens permettant le déploiement et le suivi des objectifs

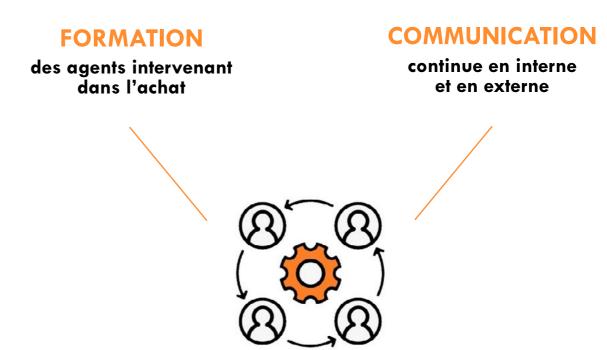
CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Anticiper par la programmation des achats	Recensement des besoins d'achats de la Ville, programmation annuelle (pluriannuelle) globale Identification des marchés présentant un enjeu en terme d'Achat Durable	Nombre et part des marchés programmés annuellement	D'ici 2027 améliorer la programmation annuelle des achats
Développer des outils d'accompagne- ment et de suivi	Inscription du SPASER et de ses objectifs dans les documents de références internes (Guide de l'Achat et de la Commande Publique, Plan de sécurisation des procédures d'achats) Mise en place d'outils de pilotage commun Accompagnement spécifique des services pour les marchés identifiés (par la Direction de l'Achat et de la Commande Publique)	Nombre d'outils supports mis à disposition	D'ici 2027 la Ville dispose des outils nécessaires à la réussite du projet

Action 22 En externe, engager nos partenaires et fournisseurs dans cette démarche responsable

CHANTIERS	MOYENS	INDICATEURS	AMBITIONS
Renforcer la collaboration et le partenariat	Appui des fédérations professionnelles et autres organismes pour relayer l'information Mutualisation des bonnes pratiques entre acheteurs publics	Nombre et part de marchés évalués sur les aspects RSE	D'ici 2027 améliorer la part des marchés évalués sur les aspects RSE
Sensibiliser et évaluer les fournisseurs	Intégration systématique des questionnements RSE dans la phase de sourcing Mise en place d'une grille d'évaluation annuelle de l'achat et du fournisseur sur les aspects Développement Durable		

32

AMBITIONS PHARES DU PILIER 4



METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET PARTAGÉE DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

